

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 100

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190202

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Recours aux intermittents - Direction des Affaires Culturelles et de l'Événementiel - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 100

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190202

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Recours aux intermittents -Direction des Affaires Culturelles et de l'Événementiel - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

L'article L 7122-19 du Code du Travail donne la possibilité aux Collectivités locales d'avoir recours aux intermittents du spectacle.

Aussi, dans le cadre de cette réglementation, les directions des Affaires Culturelles et de l' Événementiel peuvent être amenées à faire appel à des intermittents du spectacle sur l'organisation de projets culturels et événementiels compte tenu de l'expertise technique et artistique de ces personnes : fort niveau d'exigence, fortes compétences, expertise sur des points très spécifiques. Ils sont par exemple ainsi capables d'identifier très rapidement les modalités et le calendrier du montage d'une scène, en terme de temps, de surface, de matériel

Ils ne peuvent pas être recrutés comme vacataires compte tenu de leur statut spécifique.

Ce recours concerne soit des interventions sur des manifestations événementielles, soit des interventions pour des actions culturelles et concernera notamment des actions sur le site de « la Comète », du «Village des sciences ».

□ **Motivation et Opportunité :**

Compte tenu du fait que ce recours est justifié en ce qu'il apporte une compétence experte et un savoir faire spécifique, il apparaît aujourd'hui nécessaire de préciser les types d'interventions concernées et leur niveau de rémunération. Il s'agira de fixer les taux de rémunération, permettant de fixer celle-ci au plus près de l'expertise recherchée.

□ **Contenu :**

Le document présenté ci joint détaille les différentes missions pour lesquelles les directions des Affaires Culturelles – notamment pour « la Comète » et le « Villages des sciences » et de l'Événementiel sont susceptibles de faire appel à des intermittents du spectacle.

Dénomination	Taux horaire de rémunération (minimum – maximum) TCC
Régisseur(euse) général(e) événementiel	<ul style="list-style-type: none">• 41,66 €/ h TCC au minimum• 50 € / h TCC au maximum
Assistant(e) au régisseur événementiel	<ul style="list-style-type: none">• 23,33 €h TCC au minimum• 27,50 €€/ h TCC au maximum
Régisseur(euse) général de spectacle	<ul style="list-style-type: none">• 23,33 €h TCC au minimum• 27,50 €€/ h TCC au maximum
Programmateur(rice) événementiel	<ul style="list-style-type: none">• 41,66 €/ h TCC au minimum• 50 € / h TCC au maximum
Régisseur plateau / son / lumière / vidéo / cintre	<ul style="list-style-type: none">• 18,33 €/ h TCC au minimum• 24 € / h TCC au maximum
Technicien(nne) plateau / son / lumière / vidéo / cintre	<ul style="list-style-type: none">• 16,36 €/ h minimum TCC au minimum• 21 € / h minimum TCC au maximum
Administrateur(rice)	<ul style="list-style-type: none">• 23,33 €/ h TCC au minimum• 29,16 € / h au TCC au maximum

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 50 000€

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	50 000€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les propositions de qualification et de taux de rémunération pour lesquelles il est prévu de faire appel à des intermittents du spectacle détaillées dans le tableau ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou tout représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les contrats d'engagement nécessaires.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2019 - Chapitre 011 - article 6228 Chapitre 012 - article 6458
Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY